

## MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT PROVINCE DE QUÉBEC

## **AVIS PUBLIC**

## D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par le soussigné, Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement # 422-2023 portant sur la rémunération des élu(e)s municipaux lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 6 mars 2023. Ce règlement **entre donc en vigueur** au moment de la publication du présent avis, à savoir **le 14 mars 2023**.

Le Règlement # 422-2023 vise à effectuer une mise à jour sur le traitement et la rémunération des élu(e)s municipaux, notamment en gelant les taux de rémunération et en n'appliquant pas le taux d'indexation.

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 14 mars 2023

Simon St-Michel

Directeur général et greffier-trésorier

dg@municipalitedefranklin.ca

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 14 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mars 2023.

Simon St-Michel

Directeur général et greffier-trésorier

dg@municipalitedefranklin.ca